

N°303
2€30

BILLETTS D'AFRIQUE

HIVER 2020/2021



MENSUEL D'INFORMATION SUR LA FRANÇAIFRIQUE ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

**DE L'ALGÉRIE AUX
VIOLENCES POLICIÈRES
LE COLONIALISME PEUT ÊTRE VAINCU**

Mali / Kanaky / Ghana

Jamais 2 sans 3

Après Nicolas Sarkozy et Thierry Gaubert, c'est au tour de Claude Guéant, ancien ministre de l'Intérieur, d'avoir été mis en examen pour « association de malfaiteurs » dans l'affaire des financements libyens. Il faut croire que les déclarations « spontanées » de Ziad Takieddine (cf. *Billets d'Afrique* n°302, nov. 2020) innocentant Sarkozy, et dont la droite française s'est bruyamment félicitée, n'auront pas suffi à convaincre les juges. Comme le rappelle *Mediapart* (12/11), « ce revirement tactique ne pourra effacer les preuves accumulées par les policiers et les juges dans l'affaire libyenne, en particulier les virements effectués en 2006 par l'État libyen sur l'un des comptes offshore de Takieddine, dont une partie (440 000 euros) a atterri aux Bahamas sur le compte d'un intime de Nicolas Sarkozy avant d'être retirée en cash en France. Un sujet plus qu'embarrassant pour Nicolas Sarkozy qui a nié la réalité de sa relation avec ce proche, Thierry Gaubert, pourtant démontrée dans l'enquête judiciaire. » Sarkozy a d'ailleurs annoncé qu'il n'a « malheureusement pas été en mesure de retrouver » les agendas qui risquaient de confirmer ses connexions avec ces derniers protagonistes (*Mediapart*, 04/12). Agendas qu'il avait pourtant promis de fournir à la justice. Ceux-ci avaient déjà été utilisés dans l'affaire Bettancourt, saisis en lien avec une autre procédure, puis restitués à Sarkozy qui aurait dû les remettre aux Archives nationales. C'est vraiment pas de chance...

Et quand il y en a pour 3...

Un mois après Guéant, Brice Hortefeux goûte à son tour aux joies de la mise en examen. « Liens étroits avec l'intermédiaire Ziad Takieddine, rencontre secrète en Libye avec un terroriste d'État du régime Kadhafi, implication dans le financement de la campagne de 2007, fréquentations d'un homme de l'ombre au cœur des financements occultes (Thierry Gaubert), intervention en faveur de l'homme d'affaires Alexandre Djoubri, manipulation d'espèces... : la liste est longue des éléments qui, dans l'enquête judiciaire, convergent aujourd'hui vers

Brice Hortefeux », résume *Mediapart* (08/12). Il est notamment établi qu'Hortefeux, alors ministre délégué en charge des collectivités territoriales a secrètement rencontré Abdallah Senoussi, beau-frère de Kadhafi qui cherchait un moyen d'échapper au mandat d'arrêt international délivré en raison de sa condamnation dans l'affaire de l'attentat contre le DC-10 d'UTA, ce que Hortefeux prétend avoir ignoré. Pourtant, « quelques jours après (...) Abdallah Senoussi a fait envoyer (...) un demi-million d'euros d'argent libyen sur le compte caché aux Bahamas d'un sarkozyste de la première heure, Thierry Gaubert. »

Ethique en toc

Le Monde (4/12), rapporte l'avis (consultatif) « du tout nouveau comité d'éthique de la défense, créé en janvier, et qui concerne ce que les spécialistes résument par le concept de "soldat augmenté". Soit tout ce qui concerne l'amélioration des performances au combat, et recouvre des aspects aussi variés et débattus que le recours à des exosquelettes, à un certain nombre d'objets connectés ou à des robots tueurs. » Il s'agissait cette fois de se prononcer sur « le segment le plus périlleux du "soldat augmenté" : le recours aux techniques dites "invasives" pour améliorer les performances physiques ou cognitives du corps humain. En clair, l'injection ou l'absorption de substances, les opérations chirurgicales ou encore l'intégration de puces sous la peau pouvant envoyer ou recevoir des informations à distance sur un théâtre de guerre. Or, pour son premier avis public un document d'une trentaine de pages que *Le Monde* a pu consulter, le comité d'éthique de la défense, composé de dix-huit membres civils et militaires, a décidé de donner son feu vert à la recherche sur ces méthodes. Et ce, alors que, jusqu'à présent, aucun travail scientifique n'a été officiellement mené en la matière. » Et si les membres du comité commençaient par servir de cobayes ?

Sérvices après-vente

Dans une enquête menée en lien avec le média néerlandais *Lighthouse Reports* et *Arte*, *Mediapart* (16/11) alerte sur un aspect méconnu « des partenariats entre la France, les industriels de l'armement, et leurs riches clients étrangers » : « les services après-vente dispensés par des sociétés françaises, avec l'accord des autorités, à des armées étrangères engagées dans des conflits dénoncés par la communauté internationale et qui font l'objet de résolutions du

Conseil de sécurité des Nations unies. » Ainsi des Mirages déployés par les Émirats arabes unis en Libye (sous embargo) et soupçonnés d'être responsables de certains des crimes de guerre imputés au camp Haftar, sont entretenus par des entreprises françaises. Dans un autre article (18/11), le journal en ligne se penche sur les « entreprises françaises spécialisées dans la formation militaire [qui] entraînent, y compris dans l'Hexagone, des officiers de l'armée saoudienne », dont ont connu les crimes commis au Yémen. Parmi celles-ci, « Défense conseil international (DCI) dont l'État français est le premier actionnaire, avec plus de 50 % des parts ».

Total court toujours

Le 10 décembre 2020 la Cour d'appel de Versailles a confirmé le jugement du Tribunal judiciaire de Nanterre dans l'affaire qui oppose Survie, Les Amis de la Terre France et quatre ONG ougandaises à Total concernant son méga projet pétrolier en Ouganda. En première instance, le Tribunal de Nanterre s'était déclaré incompétent au profit du tribunal de commerce (cf. *Billets* n°294, février 2020), décision que contestaient et que contestent encore les associations, qui envisagent de se pourvoir en Cassation. Pour elles, il s'agit de protéger les droits humains et de l'environnement des conséquences des activités des entreprises, et non d'un litige purement commercial ou d'une simple question de gestion interne d'entreprise comme ceux que les tribunaux de commerce, dont les juges sont des commerçants élus par leurs pairs, sont amenés à trancher. Cette décision était également attendue côté parlementaires. Face à l'enlisement de cette affaire, plusieurs députés de l'opposition et de la majorité soutiennent l'idée de mettre en place des tribunaux judiciaires spécialisés pour la loi de devoir de vigilance, idée reprise par le gouvernement par la voix du garde des Sceaux Eric Dupond-Moretti qui a promis de faire passer un article de loi dans ce sens en 2021. Alors que la justice française ne s'est pas encore prononcée sur le fond de l'affaire, et qu'une autre procédure judiciaire est toujours en cours en Ouganda entre une ONG et l'État concernant l'étude d'impact sociale et environnementale du projet, celui-ci va à nouveau devoir faire face à la justice, cette fois africaine. En novembre dernier, plusieurs ONG ougandaises ont attaqué l'État ougandais devant la Cour de Justice de l'Afrique de l'Est, concernant l'EACOP, le plus long oléoduc chauffé au monde qui doit acheminer le pétrole depuis les abords du Lac Albert jusqu'à l'océan Indien, en traversant l'Ouganda et la Tanzanie.

« Entre la France et l'Afrique, ce doit être une histoire d'amour ». Les jolies paroles d'Emmanuel Macron dans l'interview qu'il a donnée à *Jeune Afrique* (20/11) tombent vite à l'eau lorsqu'on comprend à qui cette flamme est déclarée, quand il propose sa recette pour régler les problèmes de démocratie sur le continent. Soutenir les contre-pouvoirs démocratiques ? Ligoter les multinationales corruptrices ? Arrêter la coopération militaire et policière avec les régimes autoritaires ? Pas du tout : « *Le point clé, derrière tout cela, c'est le statut des anciens présidents. (...) L'un des chantiers que l'[Union Africaine] doit régler, c'est de rassurer les dirigeants en leur expliquant ce qu'ils deviendront quand ils ne seront plus au pouvoir.* » Autrement dit, Macron demande la mise en place pour les chefs d'État Africains d'un système d'impunité !

Macron poursuit en faisant le tri entre les bons et les mauvais autocrates. « *Je ne mets pas le cas de la Guinée et celui de la Côte d'Ivoire dans la même catégorie* », explique-t-il par exemple au sujet des troisièmes mandats anti-constitutionnels. Si Condé « *a organisé un référendum et un changement de la Constitution uniquement pour pouvoir garder le pouvoir* », Ouattara « *s'est présenté par devoir* » car il n'y avait pas d'« *autre solution* », estime-t-il. Le pauvre ! D'ailleurs, les agressions orchestrées contre les militants de l'opposition et la traque de leurs dirigeants, c'était bien malgré lui... Même cynisme présidentiel concernant l'Algérie : « *Je ferai tout ce qui est en mon possible pour aider le président Tebboune dans cette période de transition. Il est courageux.* » Pourtant, dans une tribune du *Monde* (24/11) plusieurs militants algériens notent que « *Les propos de M. Macron tombent d'autant plus mal qu'ils interviennent en pleine campagne d'arrestations de militants du Hirak, de recul des libertés individuelles et collectives, et de purges intestines au sein des services de sécurité.* »

Quelques jours après cette interview, Emmanuel Macron récidive, en accueillant du 7 au 9 décembre le très autoritaire Abdel Fattah Al-Sissi, lui remettant même la « grand'croix » de la légion d'honneur, distinction su-

prême en la matière. Le président égyptien rejoint ainsi la funeste liste de ses homologues autocrates déjà distingués, comme le syrien Bachar el-Assad (qui l'a depuis rendue), l'azerbaïdjanais Ilham Aliyev, le russe Vladimir Poutine, le libyen Mouammar Khadafi, le roi du Maroc Mohammed VI, le tunisien Ben Ali, ou encore Omar Bongo, Jean-Bedel Bokassa, Nicolae Ceausescu...

L'affaire aurait pu passer inaperçue si le pouvoir égyptien n'en avait pas fait la promotion dans son pays, et aurait probablement eu peu d'échos dans les médias français si le journaliste et écrivain italien Corrado Augias, n'avait pas rendu sa légion d'honneur en guise de contestation. Tout a été fait dans le secret, en tenant à l'écart les journalistes, comme c'est souvent l'usage en telle situation. En effet, pour les dirigeants étrangers, ces décorations sont à la discrétion du chef de l'État et peuvent ne pas être publiques, même pas publiées au journal officiel. L'Élysée a beau jeu de banaliser cet évé-

nement en se cachant derrière le protocole, le symbole n'en est pas moins fort, et les conséquences sur le peuple égyptien réelles. Les faits d'armes du pouvoir égyptiens sont nombreux : arrestation et détention abusive d'opposants et de défenseurs des droits humains (au moins 60 000 prisonniers

politiques !), torture, disparition forcée, le tout sous couvert de lutte contre le terrorisme. Si Macron euphémise en reconnaissant des « *désaccords* » avec le président égyptien en matière de droits de l'homme, il assume : « *Je ne conditionnerai pas notre coopération en matière de défense, comme en matière économique, à ces désaccords* ». Coopération sécuritaire, contrats d'armement et de matériels de surveillance, alliance sur la Libye et la question des gisements de gaz en Méditerranée orientale... On ne lâche pas comme ça un allié pour les intérêts économiques et politiques de la France dans la région, ni un partenaire dans la lutte contre le terrorisme. C'est une autre version du « *quoi qu'il en coûte* ». Le mot doux est passé à Al Sissi, la voie de la répression est libre. Celui-ci n'a pas manqué de transmettre le message à son peuple...

Pauline Tétillon

AMOUR, IMPUNITÉ ET DICTATURE

Sommaire

- 2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFARIQUE
- 3 ÉDITO Amour, impunité et dictature
- 4 GUERRE AU SAHEL Le Mali peut-il négocier... avec la France?
- 6 KANAKY/NOUVELLE CALÉDONIE Face à la prédation des ressources

- 9 DÉCEMBRE 1960 Le peuple algérien face à l'ordre colonial : entretien avec Mathieu Rigouste
- 12 POLICE De la répression coloniale aux violences policières
- 15 GHANA J. Rawlings : mort d'une figure de la révolution et de la démocratie

GUERRE AU SAHEL

LE MALI PEUT-IL NÉGOCIER...
AVEC LA FRANCE ?

Alors que la junte militaire consolide son pouvoir au Mali, la question de la stratégie à mener contre les groupes djihadistes au Sahel et de l'avenir de la force Barkhane refait surface dans le débat public.

Ceux qui voulaient voir dans le putsch des militaires maliens en août dernier le parachèvement des mobilisations populaires qui avaient fragilisé le pouvoir de l'ancien président Ibrahim Boubakar Keïta ont commencé à déchanter. La coalition du M5-RFP (cf. *Billets d'Afrique* n°300, septembre 2020) notamment a lancé un appel à « entrer en résistance » (*Jeune Afrique*, 14/11). Confiscation des postes clés au sein du gouvernement, désignation arbitraire et opaque des membres du Conseil national de transition, qui doit faire office de Parlement, nomination de 13 militaires contre seulement 7 civils aux postes de gouverneurs de régions : la manière dont la junte conduit la transition fait craindre une militarisation de l'administration et des institutions maliennes. Si les militaires maliens prennent le risque de braquer une partie de leurs soutiens initiaux, c'est vraisemblablement qu'ils estiment avoir les mains libres après le blanc seing donné par la « communauté internationale » (France, Etats-Unis, Onu, Cedeao, en réalité) au processus de transition.

La stratégie française décriée

Cette caution a été officialisée par la visite du ministre des Affaires étrangères français, Jean-Yves Le Drian, les 25 et 26 octobre derniers. Mais le soutien français reste conditionné à la poursuite de l'engagement malien dans la « guerre contre le terrorisme » et à l'application des accords d'Alger signés avec les indépendantistes Touaregs, que la France considère comme un préalable pour isoler les djihadistes. Pourtant, lors de la conférence commune de Le Drian et du nouveau Premier ministre malien, Moctar Ouane, ce dernier n'a pas craint d'afficher publiquement ses divergences avec la France sur la question taboue des négociations avec les groupes djihadistes. En amont de la visite française, le commissaire de l'Union africaine à la paix, Smaïl Chergui, dans une tribune du journal suisse *Le Temps* (14/10), avait appelé à tirer un bilan de « l'engagement collectif » au Sahel, constatant que cer-

tains « partenaires du Mali se sont déployés, initialement pour une courte durée, mais ils s'y trouvent toujours ». Suivez mon regard... Pourtant, « le terrorisme et les violences entre communautés persistent et la menace s'étend en Afrique de l'Ouest. » Conclusion : « La solution ne peut se limiter au sécuritaire. » Chergui appelait à considérer la situation en Afghanistan où « l'accord signé [par les États-Unis] avec les talibans, le 29 février 2020, peut inspirer nos États membres pour explorer le dialogue avec les extrémistes et les encourager à déposer les armes, en particulier ceux qui ont été enrôlés de force. » Interrogé par *Le Monde* (19/10), le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, appuyait ces propos, appelant à son tour à la tenue de négociations sur le modèle afghan, avec ceux des groupes djihadistes qui ne se revendiquent pas de l'État islamique. En clair, avec Iyad Ag Ghaly, chef du Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), et avec Amadou Koufa, chef de la Katiba Macina au centre du Mali, dont l'allégeance à Al-Qaïda est en réalité moins importante que les préoccupations locales de leurs combattants. Interpelé à Bamako sur ces déclarations, Le Drian a réfuté tout isolement et réaffirmé qu'il n'était pas question de négocier avec ceux que la France qualifie exclusivement de « terroristes ». « Les choses sont simples », a-t-il asséné à deux reprises « et la France n'est pas toute seule dans cette affaire (...) puisque cette position, c'est la position des pays du G5-Sabel, c'est la position de la communauté internationale, c'est la position du Conseil de sécurité. » Moctar Ouane ne s'est pas laissé tordre le bras et a au contraire rappelé « les conclusions du Dialogue national inclusif [de 2019] qui a eu lieu chez nous et qui a très clairement indiqué la nécessité d'une offre de dialogue avec ces groupes armés » (*RFI*, 26/10), confirmant la position qui s'était déjà exprimée en 2017 lors d'une « conférence de l'entente nationale ».

Déclarations contradictoires

Les réactions françaises ne se sont pas fait attendre. A son tour en visite au Mali le 2 novembre pour rencontrer les nouvelles autorités, la ministre des Armées, Florence Parly a rappelé la position française : « On ne peut pas dialoguer avec les groupes djihadistes qui n'ont pas renoncé au combat terroriste ». Elle ajoutait néanmoins : « C'est de la responsabilité des autorités maliennes, pas la nôtre, mais il est important d'échanger » (*LeMonde.fr*, 13/11). Même l'ancien président François Hollande, initiateur de l'opération Serval au Mali en 2013, s'est senti obligé de monter au créneau, affirmant qu'il fallait « être intraitable avec le terrorisme » mais également « extrêmement ferme à l'égard du pouvoir malien », ajoutant : « L'idée qu'on pourrait avoir des négociations avec ceux-là mêmes qu'on cherche à frapper me paraîtrait être un manquement par rapport aux engagements qui avaient été pris au moment du départ de cette opération » (*France Inter*, 13/11). Et en matière d'« engagements », celui qui s'était engagé à restaurer l'intégrité territoriale du Mali avant de laisser les clés de Menaka aux indépendantistes du MNLA en connaît un rayon... Dans son interview à *Jeune Afrique* du 20 novembre, le président Macron a à son tour enfoncé le clou : « Avec les terroristes, on ne discute pas. On combat. » Il rappelait aussi la stratégie affirmée lors du sommet de Pau, en janvier 2020 (cf. *Billets* n°294, février 2020), selon laquelle Barkhane devait « se recentrer vraiment sur nos ennemis, l'EIGS [l'État islamique au grand Sahara] et les groupes strictement terroristes ». Estimant que l'EIGS avait été « singulièrement affaibli » par les frappes des derniers mois, le commandant de la force Barkhane, le général Marc Conruyt déclarait au contraire que c'est le GSIM qui était devenu « l'ennemi le plus dangereux pour le Mali et les forces internationales » (*francetvinfo.fr*, 09/11). Et en effet, après la remise en liberté de dizaines de djihadistes et de leurs supposés soutiens en contrepartie de la libération de l'otage fran-

çaise Sophie Pétronin et de l'opposant malien Soumaïla Cissé en octobre, les forces françaises ont intensifié leurs frappes contre le groupe de Iyad Ag Ghaly. Début novembre, l'État-major revendiquait ainsi la « neutralisation » de plus d'une centaine de ses membres en quelques jours, et les opérations se sont poursuivies, avec notamment l'élimination de Bah Ag Moussa, cadre important du GSIM (il a participé à la fondation d'Ansar Dine avec Ag Ghaly après avoir déserté l'armée malienne), mais également figure historique des rébellions indépendantistes touarègues.

Favoriser ou saboter les négociations?

Pourtant, à l'occasion d'une interview à *RFI* et *France 24* (03/12), le Premier ministre malien a réaffirmé que les négociations initiées sous la présidence d'Ibrahim Boubakar Keïta se poursuivaient. De manière plus étonnante, il a réfuté tout « déphasage entre le Mali et la France », assurant, au sujet de l'action militaire de Barkhane, la complémentarité des deux démarches : « Les options ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Le dialogue que nous poursuivons (...) constitue le prolongement d'efforts d'actions à d'autres niveaux. (...) Les deux actions se complètent, se prolongent, dans le cadre d'une dynamique d'ensemble qui devrait permettre précisément de rétablir la sécurité sur l'ensemble du pays. » Il est aujourd'hui difficile de savoir s'il s'agit là d'une simple rhétorique diplomatique, ou bien si la France a réellement mis fin à sa politique d'obstruction systématique concernant ces négociations, dont le journaliste Rémi Carayol a récemment rappelé l'historique dans son dernier article (*Orient XXI*, 07/12). Selon Jean-Hervé Jezequel, directeur du projet Sahel à l'International Crisis Group, « la position française est en train d'évoluer; y compris sur la manière d'interagir avec les groupes djihadistes, mais le tout se fait à petits pas » (*L'OBS*, 19/10). Signe des temps le général (retraité) Christophe Gomart, ancien patron des forces spéciales puis du renseignement militaire, interrogé sur la question de savoir s'il était « à titre personnel » favorable à un dialogue avec les groupes djihadistes, a répondu : « C'est comme dans toute guerre, il faut savoir dialoguer... Maintenant, il ne faut pas donner légitimité aux groupes jibadistes par ce dialogue, c'est toute la difficulté » (*RFI*, 14/10). Il est donc possible que la série de frappes françaises menées contre le GSIM vise à permettre à l'État malien de négocier en position de force, de manière à réduire le front auquel sont confrontés la France et ses alliés au Sa-

hel. Mais encore une fois, cela reste à confirmer.

Réduire la voile

Ce qui est certain en revanche, c'est que les autorités politiques et militaires françaises ne cachent pas leur volonté de réduire les effectifs de la force Barkhane, qui n'ont cessé d'enfler depuis sa création en août 2014. Il ne s'agit en aucun cas pour elle de quitter le Sahel, mais de réduire les coûts économique, stratégique et politique de cette présence. « Dans les prochains mois, j'aurais des décisions à prendre pour faire évoluer Barkhane », a ainsi annoncé Macron dans l'interview à *Jeune Afrique* déjà citée. « Une série d'économies est demandée pour amener à un effectif acceptable à la fois par l'opinion publique et le budget, alors que les surcoûts opex [opération extérieure] atteignent cette année un nouveau record », explique le journaliste spécialisé Défense Jean-Marc Tanguy (*Blog Le Mamouth*, 07/11). De plus, les gradés français plaident actuellement pour que l'armée bénéficie de capacités d'intervention qui ne soient pas uniquement mobilisées pour la « guerre contre le terrorisme ». La France devrait se préparer, comme l'a expliqué le chef d'état-major de l'armée de terre, le général Thierry Burkhard (*Lepoint.fr*, 13/10) à des « engagements de haute intensité dans la durée » en raison du « nouveau cycle de conflictualité » (que la France n'est pas la dernière à alimenter si l'on songe aux tensions avec la Turquie au sujet de la Libye...). Enfin, depuis la mort en novembre 2019 de 13 soldats dans une collision d'hélicoptère, et à l'approche de la présidentielle, le débat sur les modalités, les finalités et l'efficacité de la présence militaire française au Sahel commence timidement à sortir de sa torpeur, et la majorité craint que l'enlèvement militaire français ne devienne un argument électoral supplémentaire contre le bilan de Macron. « Nous avons perdu 50 soldats depuis le début de ces opérations et près de 500 militaires ont été blessés », rappelait par exemple le président de la commission défense du Sénat français, Christian Cambon, qui exprimait sa « vive inquiétude sur la situation de Barkhane » après la libération de djihadistes contre les otages (*Lepoint.fr*, 30/10).

Des recettes éculées

Les inflexions stratégiques seront vraisemblablement suggérées par le rapport de la mission d'information parlementaire qui vient d'être mise en place, et dont la composition a été soigneusement verrouillée (*Blog Le Mamouth*, 07/11). Mais les conclusions ne seront pas une surprise : pour allé-

ger les effectifs de Barkhane, les Français comptent comme d'habitude sur une hypothétique aide plus importante des autres pays européens, notamment dans le cadre du groupement de forces spéciales de la force Takuba, qui peine à décoller et à s'internationaliser réellement malgré d'intenses efforts diplomatiques. On parie aussi sur la « sahélistation » de la guerre contre le terrorisme, c'est-à-dire sur la montée en puissance des armées du G5-Sahel, épaulées par l'Union européenne (mission Eutm-mali) et par la coopération opérationnelle de Barkhane. Comme d'habitude, il s'agit moins de les rendre autonomes que d'en faire des supplétives réellement efficaces, capable de seconder les forces françaises et de tenir le terrain après leur passage. Mais surtout, il est possible qu'on s'oriente vers une stratégie privilégiant le recours de plus en plus systématique aux bombardements aériens, accompagnés d'une intervention des forces spéciales au sol pour « finir le travail ». « Les avions de la force Barkhane ont frappé une centaine de fois durant les dix premiers mois de 2020. Un niveau exceptionnel depuis 2013 au Sahel », rapporte *Air & Cosmos* (29/10). « Selon une déclaration du Chef d'Etat-major de l'Armée de l'Air et de l'Espace face aux députés de la commission de la défense de l'Assemblée Nationale, 40 de ces frappes sont à créditer à seulement trois drones General Atomics MQ-9 Reaper qui s'avèrent particulièrement rentables. »

Ces évolutions ne régleront évidemment rien aux problèmes de fond : « Les pays européens, la France en tête, estiment en effet que le problème prioritaire à traiter au Sahel est la poussée des groupes djihadistes, alors que ce phénomène est le symptôme d'une crise plus profonde provenant d'une gouvernance à la dérive et d'États en voie de forte délégitimation. (...) Limiter la crise à son aspect sécuritaire occulte ses causes, dont les griefs d'injustice, de dénis de droit, de gestion inéquitable des ressources et de discrimination », rappellent par exemple deux responsables d'International Crisis Group (*LeMonde.fr*, 09/11). Mais résoudre ces problèmes nécessite sans doute des révolutions démocratiques et économiques dans le fonctionnement des États post-coloniaux et dans leurs relations de dépendances avec les puissances extérieures, qui dépassent le cadre de réflexion habituel sur « l'aide » internationale...

Raphaël Granvaud

KANAKY FACE À LA PRÉDATION DES RESSOURCES

Depuis décembre 2019, la reprise de l'usine Vale Nouvelle-Calédonie illustre la place stratégique du nickel en Kanaky, dans le contexte de l'accession à l'indépendance. Une offre de reprise locale soutenue par les indépendantistes a été écartée des négociations, entraînant une mobilisation massive contre le pillage et pour la souveraineté sur la ressource nickel.

Le nickel est indissociable de la trajectoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie. L'exploitation commence en 1873, 20 ans après la prise de possession par la France, et la première usine de transformation du minerai voit le jour en 1877. Dès cette époque, un premier boom du nickel attire des milliers de personnes. C'est le début de la colonisation de peuplement, d'une part avec les colons européens qui y construisent leur fortune (notamment la Société Le Nickel toujours prépondérante dans le nickel aujourd'hui), et d'autre part avec la main d'œuvre « importée » de gré ou de force pour faire tourner les mines. Après la deuxième guerre mondiale, la France accorde davantage d'autonomie à la Nouvelle-Calédonie, notamment dans le secteur minier, mais celui-ci profite toujours principalement aux fortunes coloniales. Au début des années 1960, l'État reprend la main : « *Les intérêts géostratégiques de la France (les essais nucléaires en Polynésie française, l'importance du nickel pour l'industrie de l'armement en particulier) passent au premier plan et explique les lois Billote de 1969 lesquelles, entre autre, font du nickel un minerai stratégique géré depuis Paris. Le boom du nickel (1967-1972) est instrumentalisé politiquement par le gouvernement français qui voit dans le flux de migrations qu'il déclenche, une opportunité de noyer toute revendication autochtone dans les flots de l'immigration blanche* »¹.

Depuis, la compétence minière a été transférée progressivement aux institutions calédoniennes (et officiellement intégralement en 2000) mais l'État n'a jamais cessé d'y jouer un rôle, d'abord via la Société Le Nickel (SLN) filiale de l'entreprise française Eramet, et ensuite en s'immiscant dans la politique minière via des aides exceptionnelles à certaines entreprises ou des programmes de défiscalisation².

Ainsi le nickel est au cœur des débats sur l'indépendance, à la fois parce qu'il est un indicateur de l'autonomie du territoire et de la mainmise de l'État et parce que se réappro-

prier cette ressource fait partie du projet de pleine souveraineté des indépendantistes. Ils défendent une exploitation avec un actionariat majoritaire des provinces calédoniennes, pour que celles-ci redeviennent propriétaires des titres miniers. La « doctrine nickel » adoptée par le FLNKS en 2015 s'articule autour de 3 axes : la maîtrise de la ressource, l'arrêt des exportations de minerai brut (la transformation du minerai sur place afin de générer des emplois et de la plus-value), l'objectif que les provinces calédoniennes deviennent majoritaires à 51% dans la SLN.

Actuellement, le nickel est exploité par 3 sociétés différentes : la SLN, société privée filiale de Eramet, dans laquelle les provinces calédoniennes possèdent 30% du capital ; la SMSP, dont l'actionnaire majoritaire est la Province Nord dirigée par les indépendantistes (à travers la Sofinor, sa société de fi-

nancement et d'investissement) et Vale, groupe brésilien présent en Nouvelle-Calédonie depuis 2004.

Vale cherche repreneur

En décembre 2019, la société Vale NC annonce vouloir quitter le pays et revendre son site minier (usine, gisement). Implantée depuis 2004, l'usine n'avait été lancée qu'en 2009, après un long conflit avec les organisations coutumières locales et les associations environnementales, très inquiètes des risques de pollution. Le modèle industriel est alors d'extraire le nickel et de le raffiner sur place par des procédés chimiques, mais selon Vale, il est déficitaire. L'entreprise adopte une nouvelle stratégie début 2019 et la promeut auprès des repreneurs potentiels : transformer une partie du minerai sur place à destination des batteries de véhicules électriques et augmenter les exportations de

LE PARI DE LA PROVINCE NORD

En 1990, dans le cadre des accords de Matignon, la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) est nationalisée et cédée à la Sofinor (Société de financement et d'investissement de la Province Nord). C'est le début du rééquilibrage des ressources minières au profit du Nord de l'archipel, à majorité kanak. La SMSP extrait et exporte du minerai brut, mais son but est de construire une usine métallurgique pour valoriser le minerai en métal. En 1998, au terme d'une longue mobilisation, le massif de Koniambo, propriété de la SLN, lui est cédé, ce qui la dote d'un gisement à fort potentiel.

La SMSP se met alors en quête d'un partenaire capable de faire l'investissement pour construire l'usine, mais à condition qu'elle reste actionnaire majoritaire du futur site industriel, considérant à juste titre qu'elle apporte la matière première indispensable, à défaut d'apporter les fonds. L'entreprise canadienne Falconbridge accepte ce partenariat, et la co-entreprise Koniambo Nickel-SAS est créée : possédée à 51% par la

SMSP et à 49% par Falconbridge. La canadienne se porte garante du financement du projet tout au long de la construction de l'usine. Celle-ci débute en 2008 et l'usine est opérationnelle en 2013. Le projet total a finalement coûté 7 milliards de dollars, un budget entièrement assumé par le partenaire étranger : Falconbridge, rachetée par Xstrata Nickel en 2006, elle-même rachetée par Glencore en 2013.

Parallèlement, la SMSP établit un partenariat avec l'industriel sud-coréen Posco pour la construction d'une 2^e usine, à l'étranger cette fois, dont elle est également majoritaire à 51%. La construction de l'usine de Gwangyang, en Corée du Sud, pour un coût total de 352 millions de dollars, est assumée par Posco, et l'usine entre en production en 2008, alimentée par le minerai calédonien.

La Province Nord, à travers la SMSP, est donc actionnaire majoritaire de deux usines et propriétaire de la ressource, sans s'être endettée.

¹ Pierre-Yves Le Meur. La gouvernance minière : La politique du nickel en Nouvelle-Calédonie : entre gouvernance locale et gouvernance d'entreprise. [Rapport de

recherche] tome Nickel et Environnement, CNRT "Nickel et son environnement". 2015, p 21-22

² Cette politique a été analysée par un référé de la Cour

des Comptes en mai 2020, dont la teneur est assez critique.

minerai brut, bien que ce soit interdit par le code minier calédonien et contraire à la « doctrine nickel » défendue par les indépendantistes.

Début 2020, huit entreprises sont candidates à la reprise, dont la SMSP, l'entreprise de la province Nord. Elle dépose une offre en s'associant à l'industriel Korea-Zinc avec le montage financier suivant : la Sofinor deviendrait propriétaire à 56% et Korea-Zinc à 44% en apportant l'investissement financier. Cette offre de reprise vise à ce que l'usine du Sud revienne dans le giron public, pour en contrôler la stratégie et qu'elle finance le pays, sur un modèle semblable à celui de l'usine construite dans le Nord (voir encadré).

Mais tout va être fait pour écarter cette offre. A la manœuvre on retrouve différents acteurs, notamment le Français Antonin Beurrier, PDG de Vale NC, les partis anti-indépendantistes qui dirigent la province Sud, où se situe l'usine mise en vente, et l'État.

Premier épisode

En mai 2020, Vale NC choisit la junior australienne New Century Resources (NCR) pour signer un premier accord d'exclusivité, ce qui ouvre les négociations pour la reprise. C'est une jeune société minière, sans expérience dans le nickel, mais soutenue par des magnats dans le domaine minier en Australie et dans le monde, qu'Antonin Beurrier, le PDG de Vale, est allée solliciter directement. L'offre de la Sofinor n'est pas retenue.

De mai à août 2020, les négociations entre NCR, Vale NC et l'État vont bon train : il s'agit de dresser le montage financier de la reprise, mais aussi de commencer un lobbying pour faire évoluer la réglementation minière, afin d'autoriser l'augmentation des exportations de minerai brut, conformément à la nouvelle stratégie du groupe. C'est à ce moment-là que s'organisent les premières oppositions, d'abord portées par l'Instance Coutumière Autochtone de Négociation (ICAN) qui représente les chefs et organisations coutumières du Sud, puis par un collectif beaucoup plus large, appelé « Usine du Sud = Usine pays », qui rassemble notamment l'ICAN, le Sénat coutumier, la plupart des partis indépendantistes, le syndicat USTKE, des associations environnementales, la fédération des entrepreneurs kanak. Ce collectif organise de nombreux rassemblements et manifestations, dénonce le bradage des ressources et demande que l'offre de la Sofinor soit étudiée. Parallèlement, les partis indépendantistes au Congrès s'opposent à la modification du code minier proposée par le gouvernement calédonien (à majorité anti-indépendantiste) d'augmenter les exporta-

tions de minerai brut.

Début septembre 2020, le consortium New Century Resources renonce finalement à reprendre l'usine. Fin du premier épisode. A ce moment-là, la seule offre qui reste officiellement sur la table est celle de la Sofinor et Korea-Zinc et la mobilisation du collectif « Usine du Sud = Usine pays » ne faiblit pas. Mais Kanaky Nouvelle-Calédonie est alors à la veille du 2^e référendum d'autodétermination, et les différents acteurs en présence semblent s'accorder pour laisser passer le vote avant de poursuivre le dossier de la reprise de l'usine.

Deuxième épisode

Si certains font une trêve, d'autres continuent de manoeuvrer en coulisses. Trois semaines après le référendum, le 21 octobre, le négociant suisse Trafigura dépose une offre de reprise auprès de Vale. Le 5 novembre, Antonin Beurrier annonce entrer en négociation exclusive pour un mois avec le nouveau consortium « Prony Resources » financé en majorité par Trafigura. Une nouvelle fois c'est Beurrier qui est allé démarcher « *personnellement* » Trafigura (*La 1ère*, 06/11/2020). L'offre de la Sofinor est écartée pour la 2^e fois, prétendument incomplète. Mais, alors que New Century Resources puis Trafigura ont pu accéder au site de l'usine du Sud pour faire leur proposition finale, la Sofinor n'a jamais eu cette possibilité. Son offre préliminaire est classée en 2^e position au printemps 2020, mais elle n'a jamais été autorisée à se rendre sur le site de l'usine (l'étape de la « Due diligence »), et n'a donc pas pu déposer sa proposition définitive. Ce qui permet opportunément de l'écarter...

Tout au long du mois de novembre, la mobilisation du collectif « Usine du Sud = usine pays » va prendre une ampleur très importante, autour du mot d'ordre « Trafigura dehors » : le syndicat USTKE appelle à plusieurs grèves générales, des collectifs locaux organisent le blocage de nombreuses routes, ainsi que des principaux sites miniers du pays, avec pour conséquence de mettre les usines de nickel quasiment à l'arrêt. Le collectif demande notamment que Vale traite les candidats à la reprise sur un pied d'égalité.

Les partis anti-indépendantistes, emmenés par Sonia Backès la présidente de la province Sud, se rangent derrière Vale, usant d'arguments fallacieux qui attisent les tensions : le chantage à l'emploi pour « sauver » les 3 000 emplois de l'usine à tout prix, et l'idée selon laquelle la Sofinor chercherait en réalité à mettre la main sur le nickel du sud. De son côté le FLNKS défend une reprise qui profiterait à l'ensemble du pays, notamment

avec un actionnariat majoritaire partagé à égalité entre les 3 provinces calédoniennes (toujours avec l'industriel Korea-Zinc).

Alors que la mobilisation monte encore d'un cran pendant la première semaine de décembre (le port autonome et le centre de Nouméa sont bloqués), fortement réprimée par les forces de l'ordre, l'industriel Korea-Zinc décide soudainement de retirer son offre. Dans les deux jours qui suivent, le 9 décembre, Vale signe la reprise avec le consortium « Prony Resources » et son principal investisseur Trafigura.

L'État partial

Il est important, à ce stade, de s'intéresser de plus près au rôle de l'État français. Alors qu'il devrait encourager le rééquilibrage de l'exploitation du nickel, conformément aux principes des accords de Matignon et Nouméa, et se féliciter de voir ce territoire – dont il affirme constamment qu'il est sous perfusion d'argent public français – augmenter ses capacités productives et d'autofinancement, il a agi à rebours du processus de décolonisation, en favorisant en coulisses le consortium mené par Trafigura, et ce dès le début.

L'offre de rachat a été déposée le 23 octobre par Trafigura, et son étude par l'État n'a pas traîné : un comité interministériel de restructuration industrielle s'est tenu à la fin du mois d'octobre, dont le but était « *d'inscrire dans la Loi de finance les engagements financiers de l'État [pour ce projet de rachat], ce point devant être bouclé avant le 2 novembre, date limite pour la finalisation de l'accord.* » (*La 1ère*, 27/10/2020) Le fait que Vale Canada soit déjà débitrice d'une dette importante auprès de l'État, suite à un soutien exceptionnel en 2016 n'a pas freiné l'étude de la reprise³. L'accord d'exclusivité entre Vale et Trafigura a débuté le 5 novembre et a confirmé un engagement de l'État via un prêt de 22 milliards de CFP (franc pacifique), soit plus de 180 millions d'euros, et une promesse de défiscalisation.

Or exactement à la même période, Sébastien Lecornu, ministre des Outre Mer, était en visite officielle en Kanaky Nouvelle-Calédonie, une visite d'un mois à l'issue de laquelle il a réuni le 29 octobre une table-ronde exceptionnelle avec les partis indépendantistes et anti-indépendantistes pour une reprise du dialogue sur l'avenir institutionnel. L'occasion pour le mouvement indépendantiste de soulever une fois de plus cet enjeu de la reprise de l'usine du Sud et de

³ Dans un rapport de mai 2020, la Cour des Comptes recommandait à l'État de s'assurer du remboursement de cette dette par Vale malgré son retrait de Nouvelle-Calédonie.

souligner l'importance de travailler pour une « usine pays ». Des paroles qui apparaissent bien vaines *a posteriori*, puisqu'à cette date, si l'offre de Trafigura n'était pas encore connue publiquement, elle l'était déjà de Sébastien Lecornu et était sur le point de recevoir le soutien de l'État via ses garanties financières. On peut constater que le « dialogue » a pour le moins manqué de sincérité.

En parallèle, pour justifier le soutien à une offre plutôt qu'une autre, une note confidentielle d'experts du Trésor public, rédigée fin octobre à l'attention du ministère de l'économie et du ministère des outre-mer, considérait que l'offre de la Sofinor était « *peu documentée* », « *confuse* » et manquait d'un « *modèle financier approfondi* » (*La 1ère*, 03/11/2020), feignant d'ignorer que cette offre était préliminaire car la Sofinor n'avait jamais été autorisée à accéder au site de l'usine du Sud. Ce non-respect des règles de l'appel d'offres avait justement été porté à l'attention de l'État à plusieurs reprises entre septembre et début novembre⁴.

Dans une lettre aux Calédoniens le 17 novembre, Daniel Goa, président de l'Union Calédonienne (membre du FLNKS) déplorait que l'État ait choisi de « *repren- dre la bonne vieille habitude coloniale de considérer la parole kanak pour quantité négligeable* » et dans une lettre du 26 novembre il appelait le ministre à « *assumer ses responsabilités (...) dans le processus de décolonisation en cours* ».

Quelques jours plus tard, l'industriel Ko-rea-Zinc retirait subitement son offre de re-

prise, et si l'on en ignore les raisons, beaucoup s'interrogent sur les éventuelles pressions diplomatiques exercées par la France pour aboutir à ce résultat. On ne saura probablement jamais le fin mot de l'histoire à ce sujet. Mais ce qui est certain, c'est que l'État, s'il l'avait voulu, aurait eu les moyens de soutenir financièrement et politiquement un projet d'usine pays. Par le passé, il n'a pas hésité à mettre la main à la poche pour soutenir les entreprises du secteur nickel. Pour Trafigura, il lui a fallu moins d'une semaine pour valider les garanties étatiques. Ce dossier du rachat de Vale constitue une preuve supplémentaire que le soutien français est à géométrie variable et penche toujours vers ses propres intérêts (maintenir une tutelle ou faire obstruction à la pleine souveraineté).

De quelles violences parle-t-on?

Suite à la signature du rachat par le consortium Prony Resources (Trafigura) et en réaction aux manœuvres des partis anti-indépendantistes et de l'État, la mobilisation est restée très forte, toujours sous la forme de barrages routiers et de blocages des sites miniers. Mais la tension est montée d'un cran lorsque des anti-indépendantistes ont appelé à prendre les armes, rappelant la violence des années 1980. Sur de nombreuses images, on a pu voir des partisans de la Calédonie française brandir des fusils sur des contre-barrages, et les utiliser contre des personnes kanak, en arborant le drapeau français, tout cela avec la complaisance des

forces de l'ordre qui ont laissé faire. Plus grave, des gendarmes français ont tiré à balles réelles en direction de manifestants qui tentaient de stopper la production de l'usine du sud.

Alors que l'État était resté sourd à la mobilisation tout au long du mois de novembre, il s'est empressé de « *condamner fermement les troubles à l'ordre public* »⁵ début décembre, pointant du doigt les militants du collectif « Usine du sud = Usine pays » et niant ainsi toute la violence coloniale, qu'elle soit exercée par les colons avec leurs fusils, ou par la puissance publique. Pour le moment, tous les événements autour de cette reprise ont montré que les forces opposées à l'indépendance étaient très mobilisées, sans doute d'autant plus qu'elles se sentent menacées par la progression du Oui au dernier référendum. Il s'agit de contrer tout ce qui pourrait aller dans le sens de l'indépendance.

C'était sans compter la détermination des indépendantistes, qui savent d'expérience que, dans ce contexte, ils n'obtiendront d'avancées vers la pleine souveraineté que par un rapport de forces. Le FLNKS a quitté le groupe de négociation sur l'avenir institutionnel, que Sébastien Lecornu avait mis tant d'efforts (*sic*) à relancer lors de sa visite, et a posé un préalable « usine du sud » à la poursuite de ces discussions.

Déjà en 1996, le FLNKS opposait son « préalable minier » à l'État, en refusant de négocier le futur accord de Nouméa tant qu'un massif minier détenu par la SLN ne serait pas cédé à la SMSP pour lui permettre la construction de l'usine du Nord. Après plus d'un an de mobilisations et blocages des sites miniers sur le terrain, qui rappellent fortement le mouvement actuel, le FLNKS avait obtenu gain de cause.

A l'heure où nous écrivons cet article, les négociations ont finalement repris, en bilatéral entre l'État et les indépendantistes. Le FLNKS demande que l'usine soit reprise temporairement par l'État, pour avoir le temps de trouver un autre reprenneur que Trafigura et pour construire un modèle de rachat avec un actionnariat majoritaire des provinces calédoniennes. La mobilisation des indépendantistes s'est « allégée » pour le moment mais le mouvement a annoncé qu'elle allait continuer et s'inscrire dans la durée, tant l'enjeu de la souveraineté sur les ressources minières est important.

Marie Bazin

ANTONIN BEURRIER À LA MANŒUVRE

Le fait que Vale NC soit dirigé par un Français n'est pas anodin. Antonin Beurrier n'est pas n'importe quel quidam dans le secteur minier ni dans les milieux de l'outre-mer français. Enarque, il a longtemps fait des allers-retours entre le public et le privé, tantôt sous-préfet en Polynésie française ou fonctionnaire à l'inspection des finances, tantôt salarié de grands groupes privés. En 2007 il se rapproche du secteur minier et en 2011 il est nommé à la tête de Xstrata Nickel, ensuite racheté par Glencore, et partenaire de la SMSP pour l'usine du Nord. Il est ensuite recruté par Vale en 2014 pour diriger sa branche calédonienne mais il démissionne en 2016 suite à des soupçons de conflit d'intérêts au profit de sa propre entreprise de conseil Anamorphose SAS. Il devient alors président du groupe Aéroports de Paris (ADP) pour une courte période, puis reprend la tête de Vale NC en 2018. Un parcours pour

le moins intéressant, qui lui aura ouvert les portes à la fois des cabinets ministériels (notamment sur l'outre-mer) et du secteur privé minier mondial, et qui lui donne la position et l'influence nécessaire pour promouvoir un projet de reprise plutôt qu'un autre. Au point de solliciter et défendre une offre de reprise dont il bénéficiera lui-même directement : Vale quitte la Nouvelle-Calédonie mais Beurrier reste ! Il s'est réservé une place de choix dans la reprise, puisqu'il présidera la « compagnie financière de Prony » spécialement créée pour réunir les nouveaux actionnaires privés, qui possèdera 25% de la future société « Prony Resources ». (*La 1ère*, 05/11/2020). Aux côtés de cette compagnie financière, Trafigura détiendra 25%, la Province sud 20%, et l'actionnariat salarié (mis en place à l'initiative de Beurrier toujours) sera à hauteur de 23%.

⁴Par la Sofinor via le Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, et par les indépendantistes auprès du Ministre des Outre mer.

⁵Communiqué de presse du Ministère des Outre-Mer du 7 décembre 2020.

DÉCEMBRE 1960

LE PEUPLE ALGÉRIEN CONTRE L'ORDRE COLONIAL

Dans la continuité de ses travaux sur les systèmes de domination sécuritaire et la généalogie coloniale du maintien de l'ordre, Mathieu Rigouste, chercheur indépendant, a effectué un long travail de recherche et d'enquête sur les soulèvements populaires de décembre 1960 en Algérie, manifestations d'une ampleur inédite qui ont marqué un tournant dans le processus d'indépendance et ont mis en échec la contre-insurrection. Invité lors d'un des « rendez-vous en ligne » de Survie, Mathieu Rigouste présente son travail, *Un seul héros, le peuple*, un ensemble composé d'un livre, d'un film documentaire et d'un site internet.

Comment t'est venue l'idée de mener cette recherche qui a été très longue ?

Mathieu Rigouste : Je fais de la recherche indépendante en sciences sociales et je le fais en participant aux luttes et dans l'idée de fabriquer des outils. Mon travail porte sur la question de la société sécuritaire, sa transformation, son économie, sa politique, les rapports sociaux qui la traversent. Un des fils rouges de ce travail d'enquête, c'est la contre-insurrection, des types de doctrines de guerre policière, de répression militarisée, à mi-chemin entre la guerre et la police, dont les grandes puissances impérialistes se dotent en général dans leurs pratiques de guerres coloniales. Chaque grande puissance a un répertoire personnel, et la France a constitué un modèle qu'on dit fondateur, qu'elle prétend excellent pour pacifier pendant les guerres contre les mouvements d'indépendance, au Maroc, en Indochine et en Algérie. Pour l'histoire française, la guerre d'Algérie, et notamment la bataille d'Alger comme modèle fondateur de l'usage de cette doctrine de guerre policière en ville, a constitué un marché gigantesque. Quand on travaille sur la guerre de libération algérienne, on entend parler, de temps en temps, du 11 décembre 1960. Dès qu'on commence à enquêter dessus, on se rend compte que cela n'a pas duré qu'une journée et on perçoit un mouvement qui a duré 3 semaines, et qui a traversé toute l'Algérie, toutes les grandes villes et villes moyennes. C'est une révolte massive des classes populaires colonisées, trois ans après la bataille d'Alger, c'est à dire trois ans après cette séquence qui était censée être le modèle de réussite absolue de cette doctrine de contre-insurrection, qui réussirait à « pacifier » et à écraser définitivement un mouvement de rébellion, une révolte, un processus révolutionnaire, etc. J'ai commencé à creuser un peu sur le 11 décembre en cherchant des personnes qui avaient pu participer, parce

qu'il n'y avait pas de travaux, pas de thèses dessus. C'est un peu plus connu en Algérie, surtout par les anciens, mais c'est très rapidement enseigné à l'école. Cela a pris 7 ans, il y avait beaucoup d'archives à aller voir et cela prenait du temps de retrouver les personnes, de mener les entretiens, d'aller les faire en Algérie, en France, dans un cadre d'indépendance, qui veut aussi dire d'autofinancement.

Comment écrit-on sur un soulèvement populaire quand il y a très peu de traces dans l'historiographie classique ?

J'ai mené des entretiens avec des personnes qui avaient participé aux manifestations de décembre 1960, qui étaient ados ou très jeunes adultes. J'ai commencé à découvrir que ce n'était pas une journée, mais que c'était vraiment un processus de révolte et qu'il y avait cette dimension révolutionnaire pendant plusieurs semaines. Il y a une complexité et différentes strates de compréhension de ce qui s'était passé et notamment à travers ce qu'en disaient les personnes qui y avaient participé, plus qu'à travers les archives. Les archives ont apporté des éléments déjà connus, c'est à dire, qu'il y a eu un déploiement contre insurrectionnel : l'armée a été déployée, elle a été autorisée à tirer et a tiré effectivement dans la plupart des cas dans les grandes villes. Ce n'est pas tant de cela dont parlent les témoins, mais plutôt d'une multiplicité de formes de résistances et d'engagement. On trouve toutes les strates de la société colonisée dans ces soulèvements dont ceux qui ne sont pas les héros habituels de l'historiographie de la guerre d'Algérie : présence en masse des femmes, des adolescent.es, des enfants, des ancien.nes, des maquisard.es blessé.es, de prisonnier.es à peine libéré.es, des habitant.es des bidonvilles, et pour l'immense majorité des personnes des quartiers populaires ségrégués. La multiplicité des pratiques de résistance m'a amené à essayer de

faire dialoguer ce que je trouvais dans les archives et puis ce qu'on amassait en termes de connaissances avec les différentes personnes que je rencontrais. Il s'agit de restituer tout au long de l'enquête ce que je trouvais, les nouvelles hypothèses qui m'étaient apportées, et de les faire résonner. En cela, c'est aussi un travail de réflexion collective et directement en lien avec les gens qui ont participé à l'époque. L'enquête a duré plus de 5 ans avec des entretiens, dont certains ont été filmés et donnent une partie de la matière d'un film, et des archives, vidéos aussi, et puis des archives militaires et administratives. Ces archives montrent l'organisation de la contre-insurrection jusque dans l'intimité, dans la vie la plus quotidienne des colonisés, à l'intérieur du bidonville, à l'intérieur du quartier, et en même temps, une sorte d'impossibilité de ce pouvoir militaro-policière et racial de réussir à contrôler vraiment la vie quotidienne des colonisé.es. Une des pistes d'analyses, qui est venue des discussions avec des témoins, est qu'il fallait voir cet instant révolutionnaire dans un temps beaucoup plus long qui n'est pas seulement celui de la guerre de libération mais celui de la résistance populaire des 130 années d'occupation coloniales. Cette résistance populaire, parfois visible, avec des scènes de confrontation, qui restent en général dans l'historiographie, recouvre aussi une multiplicité de résistances auxquelles on n'accorde jamais la reconnaissance d'une dimension politique et qu'on ne retient pas. Cela m'a amené à enquêter avec elles et eux sur ce que James Scott, un anthropologue nord américain, appelle une micro politique des résistances : les classes dominées, dans les interstices des rapports de domination, réussissent à créer des résistances politiques dans la vie quotidienne à travers le sport populaire, la chanson populaire, les formes de vie dans le quartier, et les rapports avec la police ou l'armée, autour du quartier, des

forces de surveillance de contrôle et de répression et à travers cela des pratiques d'entraide, de solidarité, d'auto-organisation qui traversent les conditions de domination à toutes les époques. Ces pratiques de résistance sont venues nourrir et d'une certaine manière préparer cette insurrection. La question de la spontanéité du soulèvement traverse encore les mémoires collectives des anciens en Algérie. Des réseaux d'extrême droite français ont essayé de maintenir le fait que le soulèvement avait été organisé par le FLN. Puis, quelques personnes ont essayé de faire entendre qu'elles en étaient à l'origine. Les gens qui ont participé ont en général assez bien conscience du fait que c'était spontané, ni organisé par le FLN, ni par un trucage du pouvoir gaulliste mais que cela s'inscrivait dans une résistance populaire. À travers leurs formes de vie quotidienne locale, à travers les formes de la communauté de quartier notamment, les opprimés se sont préparés à surgir mais aussi à inventer d'autres formes de vie en commun que celles dans lesquelles ils étaient forcés de survivre sous la colonisation.

Comment tout s'accélère avec la mise en place de la doctrine de la guerre révolutionnaire à la bataille d'Alger ?

Après le mas-

sacre de Sétif et Guelma en 1945, le mouvement indépendantiste en Algérie et une grande partie des classes populaires prennent acte du fait qu'il semble quasiment impossible de négocier une forme d'égalité dans le système colonial et que la lutte armée va être nécessaire. Un mouvement de lutte armée s'organise et déclenche à partir de novembre 1954 une nouvelle phase de la lutte pour l'indépendance avec notamment des maquis. Ce mouvement subit un protocole répressif axé sur ce qui est appelé doctrine de contre-insurrection. Cette doctrine consiste à considérer que l'ennemi est à l'intérieur de la population et que pour s'en saisir et le purger, il faut faire la guerre dans, à travers et contre la population. Le modèle français de guerre contre-insurrectionnelle met en système une série de techniques de contre-propagande, de vrai faux attentat, de terrorisations par l'usage du meurtre, de la disparition, d'interrogatoires, de tortures et des systèmes de disparition industrialisés. Le modèle français a la particularité d'axer sur le déplacement massif des populations. Les villages sont vidés, les gens arrachés à leurs terres, on les met dans des camions, on les installe dans des camps, parfois on leur fait construire ces camps. Dans les camps gérés en général par l'armée, les conditions de vie sont infernales, et les gens sont torturés, disparaissent, et d'autres meurent des conditions d'incarcération. En Algérie, des travaux récents parlent d'au moins 2,5 millions d'Algériens internés dans des camps pendant la guerre d'Algérie, sur 9 millions d'Algériens. Cette doctrine est alors hégémonique dans l'État et l'armée et elle

invite à militariser l'ensemble de la société comme moyen de construire une société pacifiée face à un ennemi à la fois intérieur et extérieur. À l'époque son double visage articule les figures du communiste et du colonisé... il semble qu'on trouve là un prototype de la figure de l'islamo-gauchiste. À partir de 1959, De Gaulle commence déjà à être malmené sur sa droite parce qu'il est le défenseur d'une version néo-coloniale des rapports avec l'Algérie. Il représente un courant qui pense qu'il faut passer à un colonialisme indirect, avec une administration algérienne qui gèrerait les intérêts impériaux de la France en sous-traitance. Face à lui, il y a une partie du capital colonial et des petits colons. Une grande partie des européens fascisés et une partie des troupes coloniales vont dire qu'avec cette doctrine de contre-insurrection, on pourrait militariser l'ensemble de la société et maintenir l'Algérie française. En 1960, l'extrême droite coloniale, quasi-hégémonique dans les milieux européens en Algérie, prévoit de renverser De Gaulle et de mettre en place une forme d'apartheid avec un territoire pour les Européens et un territoire laissé aux Algériens. Elle s'organise au sein d'un mouvement, le Front de l'Algérie française (FAF) qui prévoit en décembre 60 des émeutes d'extrêmes droites pour obliger le pouvoir politique à déployer l'infanterie et les troupes coloniales, acquises au projet de coup d'État. Ce sont les forces en présence que tout le monde attend. La seule force que personne n'attend, c'est le peuple. Je reprends le terme « peuple » que les gens utilisent. « Peuple » n'est pas une catégorie sociologique opératoire. Quand on dit le « peuple », il arrive qu'on parle des classes populaires, mais ce terme peut être utilisé dans une conception nationaliste qui réunit le patron et l'ouvrier, le colon et le colonisé, les dominants et les dominés. Ce n'est pas opératoire. Donc, je propose de parler de prolétariat colonisé. La seule force que personne n'attendait, c'est le surgissement du prolétariat colonisé dans les villes coloniales, et c'est ce qui se passe entre le 9 et le 11 décembre.

De Gaulle arrive en Algérie le 9 décembre, juste après avoir lancé l'idée du référendum pour l'auto-détermination, référendum annoncé alors que des prisonniers du



FLN (Front de libération nationale) sont exécutés à Paris et Alger. Il prévoit d'éviter les grandes villes car il sait qu'il y aura un accueil particulièrement défavorable des colons extrémistes. Comment se passe son séjour ?

Dans plusieurs villes, des institutions typiques de la contre-insurrection mais aussi du modèle colonial français sont chargées d'encadrer et de gouverner les « cœurs et les esprits » des populations. Elles vont participer, parfois avec l'armée, parfois sans, à créer des faux cortèges d'Algérien.nes qui viendraient soutenir De Gaulle. À Alger, ce trucage a été débordé par les Algérien.nes. Cela a permis la rumeur selon laquelle ces soulèvements ne seraient que le fruit d'un dysfonctionnement d'une manipulation gaulliste. Mais dans toutes les autres villes où il y a eu un soulèvement, il n'y a pas eu de tentative de manipulation de ce type-là, et pourtant des manifestations ont eu lieu et dans plusieurs villes avec un caractère insurrectionnel. Les ultras harcèlent des Algérien.nes dans la rue, vont à la provocation pour créer des confrontations afin d'appeler à la répression. Sauf que, comme à toutes les époques, les colonisé.es ne se laissent pas faire. Dès début décembre, il y a des étincelles qui déclenchent quelque chose de plus puissant parce que tout le monde sait que la configuration est menée au bout de toutes les possibilités, au bord de la crise. Il y a des bagarres dans plusieurs quartiers, dans plusieurs villes qui donnent lieu à des rassemblements d'Algérien.nes, qui vont mettre en fuite les Européen.nes. Dans les villes algériennes, il y a des quartiers interdits et il est impossible de sortir avec un drapeau algérien. Sortir par centaines puis par milliers, avec des drapeaux et des banderoles qui proclament la volonté d'une Algérie indépendante, occuper ces quartiers, c'était d'abord se mettre en danger de mort. Des groupes de lycéen.nes se retrouvent en amont devant les établissements scolaires pour faire sortir des élèves et commencer à faire des petits cortèges dans plusieurs villes. Le premier jour, ce sont des cortèges révoltés, souvent sans drapeaux, qui se lancent, et sont attaqués par les européens, par les ultras notamment, tout le long de leur parcours, et cela fait augmenter la colère. Ces cortèges vont rejoindre d'autres quartiers où habitent les colonisé.es qui vont eux-mêmes les rejoindre et créer dans plusieurs villes des manifestations gigantesques, comme il n'y en avait pas eu depuis très longtemps voire jamais.

Les pratiques d'auto-organisation ont montré leur efficacité, la force du mouvement a été déterminante dans la fa-

çon dont l'indépendance a été obtenue.

Beaucoup de personnes ont du mal à comprendre qui a gagné la guerre d'Algérie. Est-ce que le colonialisme a vraiment pris fin ? La situation est très complexe. Ces soulèvements populaires ont obligé le pouvoir colonial à abandonner son premier modèle néo-colonial. Ce modèle néocolonial de l'Algérie algérienne tel que conçu par les fractions gaullistes ainsi que le modèle d'Algérie française d'apartheid ont été mis à terre par les soulèvements de décembre 1960. Ce n'est pas à moi de dire ce qu'il faut en conclure politiquement. Et mon propos n'est pas de dire que ces soulèvements auto-organisés ont seuls permis d'arracher l'indépendance. Il ne faut pas mettre de côté l'impact des organisations politico-militaires. Mais en décembre 1960, quand les classes populaires prennent en main la révolution, plusieurs processus révolutionnaires sont en cours. Un processus révolutionnaire anti-colonialiste fait face à une contre-révolution coloniale, vaincue par les organisations indépendantistes et par les résistances populaires. Il y a aussi un processus de révolution sociale par rapport au capitalisme, à la question de la propriété, à la gestion des terres, à la place des femmes dans la société algérienne. Le nouvel État se met en place justement sur la fermeture de ce processus révolutionnaire social et va être le premier à travailler sur le fait de renvoyer les femmes dans l'espace domestique et les classes populaires dans les quartiers de misère. Le GPRA (gouvernement provisoire de la république algérienne) va négocier l'indépendance avec l'État français et gouverner la nouvelle société algérienne en arrêtant le processus révolutionnaire. Cela ouvre des pistes d'analyses sur ce qui se passe depuis en Algérie

Cela montre que l'on peut gagner une lutte malgré la mise en place de mesures contre-insurrectionnelles. C'est fondamental pour les peuples colonisés à l'époque et pour les luttes d'émancipation d'aujourd'hui.

Cela donne de l'espoir aujourd'hui. Dès cette époque, on a utilisé l'expression « *le Dien Bien Phu politique de la guerre de libération algérienne* » pour en parler. L'historienne Malika Rahal termine actuellement des travaux sur les festivités de l'indépendance en 62, dans lesquels elle interroge la performance des corps colonisés qui se réapproprient les rues, en dansant, en chantant. On se rend compte qu'on assiste à des scènes similaires en décembre 60 et en 62. Dans cette indépendance des corps, il y aurait une pré-indépendance en décembre 60, qui ne se serait pas arrêtée jusqu'à l'été 62,

malgré la répression qui reste très dure. Les colonisé.es ont désormais bouleversé le rapport de force. Il y a un processus de réappropriation des rues, des quartiers, de la société, qui commence dès cette époque et qui portait des perspectives d'une révolution sociale et d'une transformation sociale de l'Algérie, une stratégie révolutionnaire qui avait été au cœur d'une partie de la stratégie de certains pans du FLN, une stratégie qui était celle des assemblées populaires. Tout cela a une continuité dans les premières années de l'indépendance à travers ce qu'on a appelé l'Autogestion - appliquée aux terres agricoles, à certaines formes de production - et qui a été étouffée par l'installation d'une souveraineté étatique. Décembre 60 vient nous donner de l'espoir mais aussi nous montrer que chaque jour les modalités de nos engagements déterminent ce qui se passe par la suite.

La question des corps qui se libèrent rappelle le travail de Frantz Fanon dans son livre *Les Damnés de la terre*...

Les travaux du psychiatre et révolutionnaire Frantz Fanon nourrissent beaucoup de mes travaux. J'y puise des perspectives et des outils. Ce n'est pas tant le Fanon comme analyste général de la société coloniale que le Fanon soignant qui est venu apporter des outils. Quand Fanon est en charge de l'hôpital de Blida, il observe que la violence coloniale s'incruste dans les muscles des colonisés, qu'elle vient les durcir, les tordre, faire des nœuds, que le corps colonisé est sculpté, dressé, écrasé, étouffé en permanence par la violence coloniale. Il repère aussi que les pratiques de danse et de transe sont régulièrement mobilisées comme des manières de se soigner, de déposer en partie la violence coloniale. Comme l'a développé la philosophe Elsa Dorlin, ce sont des pratiques d'entraînement à surgir et d'entraînement au combat. Des témoins évoquent le fait que lors de ces soulèvements, leur corps se libérait. Plusieurs fois, des témoins parlent de délire collectif, de la sensation d'avoir formé un corps commun. Dans ces émeutes qui ont été réprimées par le sang à plusieurs endroits, on nous décrit des gens qui dansent, qui chantent. Les youyous, très présents, ont à la fois un usage martial, pour coordonner les cortèges et galvaniser les manifestant.es, et à la fois ils déploient à travers la gorge une puissance des algériennes. Fanon décrit le fait que les colonisés réussissent à se libérer en surgissant, en rompant, en bouleversant la situation.

Propos retranscrits par Éléa Gary.

*Pour découvrir le projet :
unseulheroslepeuple.org*

DE LA RÉPRESSION COLONIALE AUX VIOLENCES POLICIÈRES

Nous publions cet article de Florent Bobin, étudiant-chercheur en Histoire africaine, préalablement paru en anglais dans *Africa ts A Country* puis dans *Jacobin*, et en français dans la revue *Contretemps*. Il retrace l'histoire de la structuration de la police française, au service des intérêts esclavagistes, colonialistes puis néocolonialistes. Il montre la continuité de cette histoire avec la culture et les pratiques actuelles des forces de l'ordre en France, notamment vis-à-vis des jeunes Africains et Afro-descendants, mais aussi de celles de ses anciennes colonies africaines.

« Pas de justice, pas de paix ! Justice pour Adama ! ». Depuis le décès d'Adama Traoré, jeune homme noir de 24 ans mort aux mains de la police au commissariat de Beaumont-sur-Oise en juillet 2016, la formule est devenue le mot d'ordre du combat mené par le Comité Justice et Vérité pour Adama. Cet été, des dizaines de milliers de manifestants ont participé aux rassemblements organisés par le collectif devant le Tribunal de Grande instance de Paris le 2 juin ou encore à Beaumont-sur-Oise le 18 juillet¹. À travers le monde, l'assassinat de l'afro-américain George Floyd, asphyxié par un policier blanc dans les rues de Minneapolis, a intensifié la mobilisation contre les discriminations raciales. Mais nombreuses sont les voix en France, commentateurs et personnalités politiques confondus, qui continuent de botter en touche, estimant que « la France n'est pas les États-Unis » ou que « comparer les deux situations est absurde ».

Pourtant, des études récentes de Human Rights Watch et du Défenseur des droits concluent respectivement que les contrôles effectués par la police française sur les mineurs sont « racistes et abusifs » et que « les jeunes hommes perçus comme noirs ou arabes ont une probabilité vingt fois plus élevée que les autres d'être contrôlés »². De nombreux chercheurs et militants appellent ainsi à ce qu'un regard lucide soit porté sur l'historicité des violences policières infligées aux personnes ra-

cisées en France³. Assa Traoré, sœur d'Adama Traoré et fondatrice du comité Justice et Vérité pour Adama, déclarait à ce propos en mai dernier : « Historiquement, les violences policières sont des continuités de l'esclavage et du colonialisme pour lesquels il n'y a jamais eu de réparations »⁴.

La France a en effet une longue histoire de méthodes policières violentes à l'égard des Africains. Non seulement celle-ci a façonné le rapport des autorités policières fran-

La police, déclare le décret, « consiste à assurer le repos du public et des particuliers, à purger la ville de ce qui peut causer les désordres, à procurer l'abondance »⁵. Chargé de sécuriser les commerces lucratifs et de réprimer les écrits et comportements jugés séditions, le nouveau lieutenant de police de Paris Gabriel Nicolas de la Reynie pouvait désormais, à tout moment, faire appel à l'armée et procéder à des arrestations sans jugement⁶.



Débarquement de troupes coloniales à Madagascar en 1895. Photo domaine public.

çaises aux personnes africaines et afro-descendantes, mais elle a aussi structuré les réflexes répressifs des États africains anciennement colonisés par la France.

Structurer la police coloniale

En mars 1667, le roi de France Louis XIV signait un édit visant à réformer l'institution policière, jusqu'alors relativement dispersée.

L'homme derrière l'édit de 1667 est Jean-Baptiste Colbert, ardent défenseur du mercantilisme, courant économique basé sur la stricte réglementation étatique du commerce ainsi que la maximisation des exportations. Principal ministre d'État sous Louis XIV, en charge de l'industrie et du commerce, Col-

bert supervisa l'expansion de l'empire colonial français en Amérique du Nord et dans les Caraïbes, fondant en 1664 la Compagnie française des Indes orientales. Il rédigea plus tard la première version du Code noir, décret régissant le statut juridique des captifs asservis africains jusqu'en 1848. Le texte prévoyait notamment les mesures punitives en cas de marronnage : « L'esclave fugitif qui aura été en fuite pendant un mois, à comp-

¹ Nesrine Slaoui, « A Beaumont, la « génération Adama » redonne une jeunesse à la lutte », *Bondy Blog*, 19 juillet 2020.

² « France : Des enfants subissent des contrôles de police abusifs et racistes », *Human Rights Watch*, 18 juin 2020 ; « Enquête sur l'accès aux droits. Relations police / population : le cas des contrôles d'identité », *Dé-*

fenseur des droits, 20 janvier 2017.

³ Lire Mathieu Rigouste, *L'ennemi intérieur : La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte, 2009.

⁴ Aude Kanon, « A la tête de la version Française du mouvement "Black Lives Matter" Assa Traoré continue de se battre pour son frère, Adama », *Okay Africa*, 6

mai 2020.

⁵ « Édit de création de l'office de lieutenant de police de Paris », *Crimino Corpus*, 15 mars 1667.

⁶ Lire Julian Swann, *Exile, Imprisonment, or Death: The Politics of Disgrace in Bourbon France, 1610-1789*, Oxford, Oxford University Press, 2017.

ter du jour que son maître l'aura dénoncé en justice, aura les oreilles coupées et sera marqué d'une fleur de lys sur l'épaule ; s'il récidive un autre mois pareillement du jour de la dénonciation, il aura le jarret coupé, et il sera marqué d'une fleur de lys sur l'autre épaule ; et, la troisième fois, il sera puni de mort »⁷.

Soucieuse de préserver les intérêts des capitalistes et colonialistes fortunés au sein de son empire, la monarchie française sous Louis XVI prolongea le contrôle policier des Africains et Afro-descendants. Après deux premiers textes de loi en 1716 et 1738, le ministre de la marine Antoine de Sartine, ancien lieutenant de Paris, institua la Police des Noirs en 1777. Contrairement au Code noir, cet édit de trente-deux articles prescrivait des actions fondées non sur le statut d'esclave mais sur la couleur de la peau : « Surtout dans la capitale, peut-on lire, [les Noirs] y causent les plus grands désordres et lorsqu'ils retournent dans les colonies, ils y portent l'esprit d'indépendance et d'indocilité et y deviennent plus nuisibles qu'utiles ». L'article 3 prévoyait ainsi l'arrestation et la déportation de toute personne noire « qui se serait introduit[e] en France »⁸.

Au début du XIXe siècle, le souverain français Napoléon Bonaparte, qui rétablit l'esclavage moins de dix ans après son abolition suite à la révolution haïtienne, étendit davantage le contrôle des Noirs en France. Aussi, il chargea, entre 1807 et 1808, le ministre de la police Joseph Fouché, l'architecte de la police française moderne, de mener un recensement national des « Noirs, mulâtres et autres personnes de couleur »⁹. Utilisant la même dénomination que de Sartine pour la Police des Noirs, cette classification s'inspirait directement des théories raciales de Moreau de Saint-Méry qui plaçaient les colons blancs comme « l'aristocratie de l'épiderme ». Favorable à l'esclavage, par « goût du commerce », Fouché œuvra à la généralisation de méthodes complexes d'es-

pionnage sur les « menaces extérieures », comme à Bordeaux, qui fut l'un des ports français s'étant le plus enrichi de la traite transatlantique¹⁰.

L'invasion d'Alger en 1830 puis l'engouement suscité par la conférence de Berlin en 1884-1885 virent la création d'un statut juridique spécifique aux « sujets » coloniaux. Dès les années 1880, et ce jusqu'au milieu des années 1940, le Code de l'indigénat servit de cadre de contrôle des Africains, permettant la condamnation de tout élément jugé perturbateur pour « manque de respect envers l'administration et ses fonctionnaires » ou « diffusion de bruits alarmants et mensongers ». « La prison, estimait alors le député et résident général de France en Tunisie Etienne Flandin, ce n'est pas une peine pour [les indigènes] mais une récompense, le suprême bonheur pour lui de vivre dans l'oisiveté »¹¹.

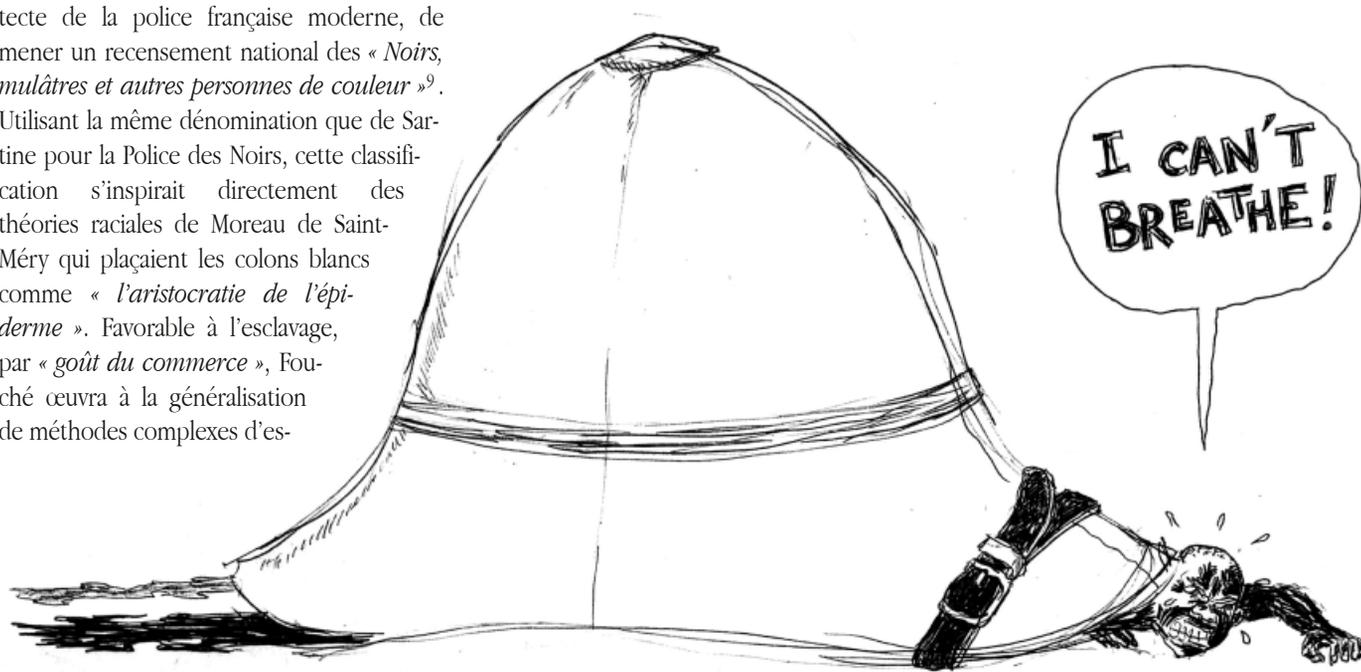
Administrer l'empire

À mesure que les centres urbains se développèrent en Afrique, la circulation des personnes et des idées représenta une menace croissante pour l'administration coloniale. Basées sur celles de la métropole, des forces de police structurées apparurent essentielles pour sauvegarder les intérêts financiers de l'empire¹². Le projet de construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) vit ainsi la capture d'innombrables jeunes hommes par ces nouvelles forces armées. Contraints à travailler sans

protection, plusieurs dizaines de milliers d'entre eux périrent¹³.

En Afrique-Occidentale française (AOF), le Service de sécurité générale (SSG) fut créé en 1918 dans un contexte de contestations croissantes au sein de l'empire. Plus de cent mille Africains avaient été enrôlés dans l'armée française, souvent de force, pour participer à l'effort de guerre. Malgré les promesses d'amélioration de conditions de vie, la majorité resta soumise à l'arbitraire colonial. Le Service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies (CAI), agence de renseignement indépendante pilotée par le ministère des colonies, était à ce titre chargé de surveiller les activités politiques des Africains établis en France¹⁴.

Parmi les premiers fichés figure le militant sénégalais Lamine Senghor. Arrivé à Paris en 1920, l'ancien tirailleur sénégalais devenu facteur fut surveillé de près par le CAI dès 1924 comme « agitateur anticolonial » et « militant communiste et antimilitariste »¹⁵. Senghor avait en effet rejoint les rangs du Parti communiste français, avant de s'en distancer en raison de l'intégration limitée des militants noirs. C'est ainsi qu'il fonda en 1926 une structure distincte appelant à l'émancipation de l'Afrique, le Comité de défense de la race nègre (CDRN), qu'il représenta l'année suivante au congrès fondateur de la Ligue contre l'impérialisme et l'oppression coloniale à Bruxelles. Le discours de Senghor, relayé par de nombreux journaux étrangers, alerta les autorités françaises. Il y



⁷ « Le Code noir ou Recueil d'édits, déclarations et arrêts concernant les esclaves nègres de l'Amérique », article 38, mars 1685.

⁸ « Déclaration du roi pour la Police des Noirs », août 1777.

⁹ Erik Noël, « Le renouvellement sémantique à travers la Police impériale », *Université des Antilles*, 17-18 mai 2016.

¹⁰ Lire Eric Saugera, *Bordeaux, port négrier : chronolo-*

gie, économie, idéologie, XVIIe-XIXe siècles, Paris, Karthala, 1995.

¹¹ Martine Fabre, « L'indigénat : des petites polices discriminatoires et dérogoires », *Le Juge et l'Outre-mer*, 2010, p. 280, 287.

¹² Romain Tiquet, « "Mais que fait la police?" : étude de la transmission de l'institution policière en Haute-Volta 1949-1966 », juin 2011, p. 40-49.

¹³ Corinne Autey-Roussel, « Le chemin de fer Congo-

Océan, un massacre colonial français », Entelekheia, 28 avril 2017.

¹⁴ Michael Goebel, « Africains dans le Paris de l'entre-deux-guerres », *Africa 4*, 30 septembre 2015.

¹⁵ Anne Leblay-Kinoshita, Jean-Pierre Bat, « "L'œil de Moscou" ? Le dossier de surveillance de Lamine Senghor », *Africa 4*, 6 septembre 2015.

déclarait notamment : « *L'oppression impérialiste que nous appelons colonisation chez nous, et que vous appelez impérialisme ici, c'est la même chose, camarades : tout cela n'est que du capitalisme ; c'est lui qui enfante l'impérialisme chez les peuples métropolitains* »¹⁶. À son retour en France, il fut arrêté pour « *propos outrageants à un agent de l'autorité* ». Jusqu'à sa mort, à la fin de l'année 1927, le militant sénégalais se résigna à ne plus retourner au Sénégal, craignant d'y être arrêté et incarcéré dès son arrivée.

Le milieu des années 1920 vit également la création, par l'ancien administrateur colonial André-Pierre Godin, du Service d'assistance aux indigènes nord-africains (SAINA), composé notamment d'une force de police appelée Brigade nord-africaine (BNA). S'assurant de la stricte réglementation des Algériens en France, l'agence de surveillance prit l'habitude de contraindre les employeurs à licencier leurs salariés soupçonnés d'anticolonialisme¹⁷. Bien que supprimée après la Seconde guerre mondiale, l'unité reprit une seconde vie au milieu des années 1950 à travers la Brigade des agressions et violences (BAV). À mesure que s'intensifia la guerre d'indépendance d'Algérie, les travailleurs nord-africains installés en France étaient systématiquement victimes d'arrestations abusives et de raids nocturnes¹⁸.

Désordres néocoloniaux

Le début des années 1960 marqua le retour progressif en France de soldats et policiers mobilisés en Algérie¹⁹. Parmi ceux-ci figurait Maurice Papon, responsable de la déportation de plus de 1500 Juifs sous le régime de Vichy et de la systématisation de la torture de militants du Front de libération nationale (FLN) dans l'Est algérien. Devenu préfet de la police de Paris en 1958, Papon créa le Service de coordination des affaires algériennes (SCAA), qui supervisa l'assassinat de centaines de manifestants pro-FLN, battus et jetés dans la Seine, en octobre 1961²⁰.

En besoin de main-d'œuvre pour la reconstruction d'après-guerre, l'État français

avait incité de nombreux travailleurs africains à s'installer en France. Ces derniers étaient en général parqués dans des bidonvilles ou des habitations à loyer modéré (HLM) situés aux périphéries des métropoles. Le discours sécuritaire ambiant passa alors de « la sauvegarde de l'empire contre des agitateurs indisciplinés » à « la protection de la nation contre de dangereux criminels immigrés ». Les méthodes policières répressives, quant à elles, perdurèrent. Au début des années 1970, Pierre Bolotte, ancien officier colonial en Indochine puis en Algérie, fonda la Brigade anti-criminalité (BAC) en région parisienne. Préfet de police de la Guadeloupe quelques années plus tôt, il mena la violente répression de la grève des travailleurs du 27 mai 1967²¹.

En Afrique, la naissance d'États nouvellement indépendants ne marqua pas la fin de l'obsession du contrôle. En 1959, le Service de sécurité extérieure de la Communauté (SSEC) fut créé pour maintenir des liens étroits entre les services de renseignement français et les unités de police locales dans les colonies africaines. Dernier directeur de la sécurité nationale en Haute-Volta (actuel Burkina Faso), son fondateur Pierre Lefuel mit en place, dans la foulée, le Service de coopération technique internationale de police (SCTIP), unité composée principalement d'anciens officiers coloniaux chargés de former les nouvelles polices africaines²². Le cas du Cameroun est tragiquement emblématique : à la même période que la guerre contre-insurrectionnelle menée en Algérie, les autorités françaises employèrent des méthodes de répression sanglantes (bombardements aériens, assassinats ciblés, internements de masse, manipulations psychologiques), qui, après l'indépendance formelle du Cameroun en 1960, mutèrent en méthode de gouvernement du nouveau régime pro-français d'Ahmadou Ahidjo²³.

Au Sénégal, Jean Collin, ancien fonctionnaire de l'appareil colonial français, cristallisa les tensions en sa qualité de ministre de l'Intérieur sous la présidence de Léopold Sédar

Senghor, son oncle par alliance. Fin stratège, Collin avait la haute main sur le fonctionnement des prisons et supervisait de près les forces de police, dont des unités aux méthodes violentes comme le Groupement mobile d'intervention (GMI)²⁴. Sous l'Union progressiste sénégalaise (UPS), parti unique dirigé par le Président Senghor, la répression des mouvements d'opposition²⁵ pilotée par Collin fut marquée par des campagnes d'arrestations massives, comme dans l'affaire And Jéf—Xare Bi de 1974-1975, et des assassinats déguisés de militants, notamment celui d'Omar Blondin Diop en 1973²⁶. Incarnant la continuité de la police coloniale, un sulfureux commissaire français du nom d'André Castorel supervisait les interminables séances de torture des dissidents du régime : plongeant leurs têtes dans des bassines d'eau jusqu'à perdre haleine ; électrocutant leurs parties sensibles (testicules, oreilles, langue) ; déchirant leurs anus avec le goulot de bouteilles²⁷.

La culture de répression policière demeure centrale dans le rapport qu'entretiennent nombre d'États africains à la dissidence. Les rassemblements publics – appelant à l'amélioration des conditions de vie et s'opposant à l'accroissement des inégalités, l'arbitraire politique et les arrangements néocoloniaux – sont encore souvent dispersés dans la violence. Les réflexes autoritaires déployés dans la gestion de la crise du COVID-19 ont ainsi amplifié la méfiance populaire envers les autorités. Pour autant, un autre mode de gestion est possible, estimant une centaine d'intellectuels africains dans une récente lettre ouverte adressée aux dirigeants du continent africain : « *Il s'agit pour l'Afrique de retrouver la liberté intellectuelle et la capacité de créer sans lesquelles aucune souveraineté n'est envisageable. De rompre avec la sous-traitance de nos prérogatives souveraines, [...] de penser nos institutions en fonction de nos communes singularités et de ce que nous avons* »²⁸.

Florian Bobin

¹⁶Lamine Senghor, David Murphy, *La violation d'un pays : et autres écrits anticolonialistes*, Paris, LHarmattan, 2012, p. 63.

¹⁷Emmanuel Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », *Bulletin de l'IHTP*, 2004.

¹⁸Lire Mathieu Rigouste, *La Domination policière : Une violence industrielle*, Paris, La Fabrique, 2012.

¹⁹Saïd Bouamama, « La fabrique politique de la violence policière. A propos des attaques contre Camélia Jordana », *Le Blog de Saïd Bouamama*, 28 mai 2020.

²⁰Jean-Pierre Peyroulou, « Maurice Papon, administrateur colonial (1945-1958) », in Samia El Mechat (dir.), *Les administrations coloniales, XIXe-XXe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, p. 69-80.

²¹Voir Mike Horn, *Mai 67, ne tirez pas sur les enfants de la République*, Art 2 Voir – Step By Step Productions, 2017, 52 min.

²²Lire Romain Tiquet, « Un policier français dans l'Empire. Pierre Lefuel, dernier directeur de la Sûreté voltaïque (1959-1960) et pionnier du Service de coopération technique internationale de police (SCTIP) », *Histoire économie et société* 4, no. 32, 2013, p. 49-58.

²³Thomas Deltombe, Manuel Domergue, Jacob Tatsitsa, *La guerre du Cameroun. L'invention de la Françafrique*, Paris, La Découverte, 2016, p. 32-34.

²⁴Roland Colin, Thomas Perrot, Étienne Smith, « Alors, tu ne m'embrasses plus Léopold ? Mamadou Dia et Léopold S. Senghor », *Afrique Contemporaine* 233, no. 1, 2010, p. 124.

²⁵Lire Pascal Bianchini, « The 1968 years: revolutionary

politics in Senegal », *Review of African Political Economy* 46, no. 160, 2019, p. 184-203.

²⁶Florian Bobin, « Omar Blondin Diop : En quête de révolution au Sénégal », *Kirina Post*, 11 mai 2020.

²⁷Becaye Danfakha, « Le vécu de la torture subie par les militants PAI et d'autres sénégalais », In Comité national préparatoire (CNP) pour la commémoration du 50e anniversaire du Parti africain de l'indépendance (PAI), *Réalité du Manifeste du PAI au XXIe siècle*, Dakar, *Presses Universitaires de Dakar*, 2012, p. 187-193.

²⁸ Texte collectif, « Aux dirigeants du continent africain : face au Covid-19, il est temps d'agir ! », *Mediapart*, 13 avril 2020.

GHANA

MORT D'UNE FIGURE DE LA RÉVOLUTION ET DE LA DÉMOCRATIE

Le 12 novembre 2020 s'est éteint Jerry Rawlings, ancien président du Ghana de 1981 à 2001. Par sa politique progressiste, il a mené le Ghana vers l'émancipation et la démocratie et est devenu un leader très populaire dans toute l'Afrique. Parcours d'un homme et d'un pays, qui contraste fortement avec ceux de ses voisins francophones.

Jerry Rawlings, né Jeremiah Rawlings John, le 22 juin 1947, à Accra dans la colonie britannique de Gold Coast, de Victoria Agbotui, autochtone, et James Ramsey John, un chimiste originaire de Castle Douglas, en Écosse. Il inversera son deuxième prénom et son patronyme pour devenir Jerry John Rawlings.

Difficile indépendance

La Gold Coast vivait alors une période agitée avec la montée de la revendication d'indépendance, portée par la grande figure de Kwame Nkrumah face à la réaction coloniale très dure : répression sanglante des manifestations et incarcération du leader. Le parti de Nkrumah remporte cependant les élections et la Gold Coast arrache son indépendance, proclamée le 6 mars 1957. Elle prend le nom de Ghana, en hommage à un ancien royaume africain qui prospéra du III^{ème} au XIII^{ème} siècle en Afrique de l'Ouest, entre le Mali et la Mauritanie actuels.

Le Ghana, alors panafricaniste et progressiste, représente tout ce que l'Occident exècre. Il accueille les leaders des mouvements révolutionnaires africains. Kwame Nkrumah, devenu président, se heurte à de graves difficultés économiques. Il échappe à deux tentatives d'assassinats en 1962 et 1964, pour être enfin chassé du pouvoir en 1966 par un putsch militaire. Il mourra en exil en 1972.

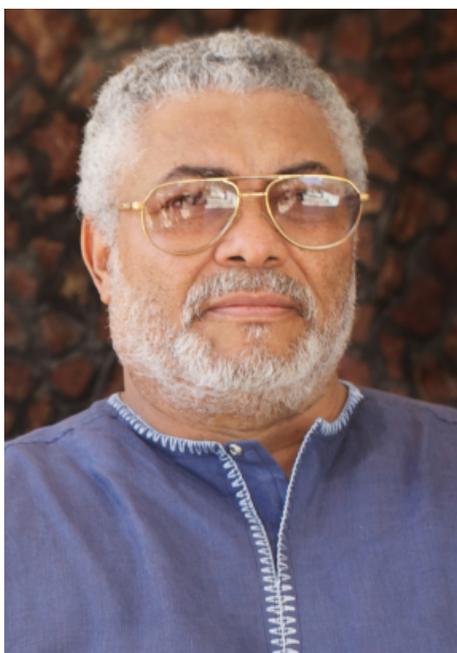
En 1967 le jeune Jerry Rawlings entre à l'académie militaire de Teshie et rejoint l'année suivante l'armée de l'air. Premier parmi les cadets il obtient son diplôme en 1969. En 1978 il est nommé lieutenant d'aviation.

Après la chute de Nkrumah le Ghana connaît des années sombres. Pauvreté, pénuries alimentaires, corruption galopante, mécontentement populaire, contestation étudiante règnent. Les hauts gradés militaires, tous anciens de l'armée britannique, se succèdent au pouvoir : Joseph Arthur Ankrah, lieutenant général de l'armée gha-

néenne, de 1966 à 1969, Akwasi Afrifa, général de brigade, 1969-1970, Edward Akufo-Addo, juge, seul civil, 1970-1972, Ignatius Kutu Acheampong, commandant, 1972-1978, Fred Akuffo, chef d'État-major de l'armée, 1978-1979.

La révolution Rawlings

En mai 1979 le flight lieutenant Rawlings surgit sur la scène politique. Il est l'auteur d'un coup d'État manqué contre le gouvernement militaire corrompu et discrédité censé organiser des élections. Rawlings fai-



Jerry Rawlings, 2011. Photo domaine public.

sait partie d'une organisation clandestine radicale de l'armée appelée « Le mouvement pour l'Afrique libre ». Rêvant d'une Afrique unie, ces jeunes officiers souhaitaient se débarrasser des dirigeants corrompus, soumis aux intérêts commerciaux des puissances occidentales qui dominaient le paysage postcolonial en Afrique.

Le coup d'État ayant échoué, Rawlings est arrêté et condamné à mort. Lors de son procès, en guise de défense, il s'adresse au peuple pour dresser un portrait saisissant de

l'état du pays et de ses besoins. Il montre alors sa puissance oratoire de tribun. La population s'enflamme et un groupe de soldats va le libérer par la force le 4 juin 1979 et le porte au pouvoir. En quelques semaines, le Conseil révolutionnaire militaire déclare la guerre à la corruption, notamment chez les hauts gradés de l'armée qui ont été au pouvoir, et fait exécuter en public trois anciens chefs d'État, Akwasi Afrifa, Kutu Acheampong, Fred Akuffo, et cinq autres généraux. Ces événements provoquent un séisme sans précédent dans la vie politique et sociale ghanéenne. Mais singulièrement, après quatre mois de transition, des élections ont lieu et un gouvernement civil, dirigé par Hilla Limann, un juge respecté, met fin au long règne militaire.

Cependant, à peine deux ans plus tard, devant le peu d'efficacité du nouveau régime pour changer les choses, Rawlings l'évince le 31 décembre 1981. Il prend la tête du Conseil provisoire de défense nationale et déclare qu'il ne s'agit pas d'un coup d'État mais d'une révolution. Il promet de « transformer l'ordre social et économique » du pays, parle de « guerre sainte » et donne le pouvoir au peuple.

Progressiste et anti-impérialiste

Rawlings, orateur charismatique, est alors très populaire parmi les jeunes soldats et une classe ouvrière urbaine appauvrie et militante. À un moment de crise économique dramatique et de croissance des inégalités dans tout le continent, il a séduit l'imagination des masses bien au-delà de l'Afrique de l'Ouest. Il eut bientôt des disciples enthousiastes dans plusieurs pays africains pour sa promesse d'une réforme économique et sociale audacieuse et sa politique anti-impérialiste dans la lignée de celle de Nkrumah. Il reçut l'aide de Cuba dans les domaines de la santé et de l'éducation. Il était proche de l'Angola, qui subissait alors

l'assaut militaire clandestin de Washington, allié à l'Afrique du Sud de l'apartheid. Il fut aussi profondément lié à une autre figure militaire charismatique, Thomas Sankara, qui prit le pouvoir en 1983 pour lancer la révolution au Burkina Faso.

La classe politique ghanéenne et la classe moyenne étaient farouchement opposées aux alliances, aux plans et à la rhétorique de Rawlings et ont cherché à le renverser. Trois complots contre le régime ont été éventés dans les deux premières années. Les USA et la Grande Bretagne étaient impliqués. Par contre, dans ces années héroïques, il fut soutenu par les intellectuels, séduits par son programme de relance économique pour le pays et la recherche d'accords plus équitables avec les entreprises multinationales et les institutions internationales. Il reprit les grands programmes de développement des infrastructures et d'industrialisation initiés par Nkrumah et mit en place des comités de défense des travailleurs dans les zones urbaines et des paysans dans les zones les plus reculées, accomplissant un énorme effort d'éducation et de mobilisation.

La fin des années 80 fut marquée par une certaine désillusion et le retour forcé vers une gestion néolibérale sous l'égide du FMI qui encadrait sévèrement les pays africains. Rawlings fit des efforts pour défendre les services publics et atténuer les conséquences des PAS (Plans d'ajustement structurel) sur les plus pauvres, moyennant quoi le Ghana connut quelques années fastes de croissance économique.

Alternance pacifique

En 1992, conscient des exigences démocratiques qui gagnaient l'Afrique, Rawlings



La « Flamme éternelle de la libération africaine », allumée par Kwame Nkrumah, sur le square de l'indépendance à Accra, au Ghana. Photo Creative Commons David Stanley.

démissionne de l'armée, fonde un parti politique, le Congrès démocratique national, et instaure une nouvelle constitution. Il est élu à l'élection présidentielle et sera réélu pour un second mandat en 1996. Conformément à la constitution il ne se présente pas en 2000 à l'élection qui voit la victoire du candidat de l'opposition John Kufuor. L'alternance a lieu pacifiquement et devient la norme dans les élections suivantes, faisant du Ghana un modèle parmi la plupart des pays africains qui vont de réformes constitutionnelles en crises post-électorales.

S'il quitte le pouvoir, Jerry Rawlings ne quitte pas la politique. Ses avis, lucides et tranchants, sont toujours attendus, ses

conseils dans la médiation des crises sont appréciés. Personnalité d'une envergure exceptionnelle, homme politique passionné et désintéressé, il a marqué, au-delà du Ghana, l'histoire de l'Afrique dans la période difficile d'une émancipation à conquérir contre la domination des puissances mondiales.

Il meurt le 12 novembre 2020 à l'hôpital universitaire d'Accra, dans son pays, qu'il avait doté de structures de santé décentes, et non évacué en Europe ou aux USA comme les dictateurs prédateurs. Selon un de ses compatriotes, si Nkrumah fut un leader visionnaire, Rawlings fut un *non nonsense leader*, un chef très sage, l'espèce la plus rare.

Odile Tobner

SOUTENEZ-NOUS : ABONNEZ-VOUS !

Pour décrypter la politique de la France en Afrique, retrouvez chaque mois dans votre boîte aux lettres douze pages d'analyse critique des principaux faits de l'actualité franco-africaine. **Billets d'Afrique** est entièrement réalisé par des bénévoles, militant·es au sein de **Survie**, une association qui dénonce la Françafrique depuis 1984.



OUI, je m'abonne pour un an (soit 11 numéros) à **Billets d'Afrique**. Je renvoie ce bulletin complété, accompagné de mon paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris

OUI, je souhaite recevoir **Billets d'Afrique** au format numérique, par email, plutôt qu'en papier.

nom :

prénom :

adresse :

code postal :

ville :

email :

TARIFS

France : 25 €

Petits budgets : 20 €

Étranger et Outre-mer : 30 €